



AR_2024_10

ARRETE
de délégation de fonction et de signature à
Monsieur Mickaël DERANGEON,
9^{ème} Vice-Président

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5711-1, L. 5211-2 et L. 5211-9,

Vu la délibération du Comité Syndical CS_2024_46 du 18 juillet 2024 fixant à 10 le nombre de vice-présidents,

Vu la délibération du Comité Syndical CS_2024_47 et le procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 18 juillet 2024 constatant l'élection de Monsieur Mickaël DERANGEON en qualité de 9^{ème} Vice-Président,

Vu la délibération du Comité Syndical CS_2024_48 du 18 juillet 2024 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical,

Considérant que le Président peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux Vice-Présidents,

ARRETE

Article 1er : Monsieur Mickaël DERANGEON, 9^{ème} Vice-président, est chargé de la « Sécurité sanitaire – Recherche et développement » sur le territoire d'atlantic'eau

Délégation de fonction permanente est ainsi donnée à Monsieur Mickaël DERANGEON à l'effet de :

- ⇒ **Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) : porter la démarche PGSSE dans sa mise en place initiale et son suivi continu: évaluation initiale des systèmes d'eau potable ; élaboration des plans d'amélioration ; mesure de la sécurité sanitaire ; revues périodiques des plans d'amélioration ; révision des PGSSE et nouvelles évaluation ses systèmes**
- ⇒ **Contrôle sanitaire des eaux renforcé : élaborer un programme analytique complémentaire aux obligations réglementaires, suivre les alertes**
- ⇒ **Recherche et développement : travailler sur l'évaluation des risques sanitaires (innocuité des procédés de traitement de l'eau, des matériaux utilisés...)**
- ⇒ **Suivre les dossiers de demandes de dérogation aux limites de qualité de l'eau destinée à la consommation humaine**

⇒ **Signer au nom du Président, tous actes, décisions, conventions et engagements comptables ressortissant des domaines suivants :**

- Procédure de demande de dérogation aux limites de qualité pour les eaux destinées à la consommation humaine
- Echanges avec les autorités sanitaires sur le contrôle sanitaire de la qualité de l'eau

⇒ **Présider et animer le Comité scientifique et à cet effet signer tous documents relatifs aux réunions de ladite commission**

Article 2 : Monsieur Mickaël DERANGEON, 9^{ème} Vice-président, est chargé de « La communication sur la sécurité sanitaire »

Délégation de fonction permanente est ainsi donnée à Monsieur Mickaël DERANGEON à l'effet de :

- Communiquer sur la politique de sécurité sanitaire d'atlantic'eau
- Développer des outils de communication dans le but de faciliter l'information et la compréhension autour des analyses effectuées sur l'eau potable
- Etre l'interlocuteur des institutionnels ou associatifs sur la politique de sécurité sanitaire d'atlantic'eau

⇒ **Présider et animer la Commission « Analyses de la qualité de l'eau » et à cet effet signer tous documents relatifs aux réunions de ladite commission (convocations, comptes rendus...)**

Article 3 : Monsieur Mickaël DERANGEON, 9^{ème} Vice-Président, est chargé du suivi de « La commission territoriale du Pays de Retz »

Délégation de fonction et de signature permanente est ainsi donnée à Monsieur Mickaël DERANGEON à l'effet de :

⇒ **Présider et animer la commission territoriale, signer tout document relatif aux réunions de ladite commission (convocations, comptes rendus...)**

⇒ **En lien avec chaque Vice-Président disposant d'une compétence fonctionnelle, assurer la représentation d'atlantic'eau sur le territoire Pays-de-Retz notamment pour :**

- le suivi de l'exécution des travaux relevant de la compétence transport/distribution et production
- la gestion des relations avec l'exploitant
- la gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau,
- le suivi des recherches en eau
- l'émission préalable d'avis portant sur :
 - les travaux urgents d'extension, renforcement, renouvellement, modification du réseau d'eau potable
 - les demandes d'annulations de créances d'eau impayées qui lui sont soumises par le Président ou son Représentant,
 - les demandes de remises gracieuses, qui lui sont soumises par le Président ou son Représentant, pour les cas de fuites d'eau après compteurs présentant une situation particulière non prévue dans les règles générales fixées par le comité syndical d'atlantic'eau
 - la gestion à l'amiable des litiges

- l'assistance au Président ou son Représentant pour le suivi des dossiers fonciers

Article 4 : Tout document signé par Monsieur Mickaël DERANGEON en application de cette délégation, doit comporter sous la signature de son auteur, en caractères lisibles : son prénom, son nom et sa qualité ainsi que « pour le Président et par délégation »

Article 5 : Le Président d'atlantic'eau est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis au représentant de l'Etat
- publié sur le site internet www.atlantic-eau.fr
- notifié à l'intéressé
- notifié au Comptable public

Fait à Nantes, le 18 juillet 2024
Frédéric MILLET
Président



AR_2024_10

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de :
 - sa transmission en Préfecture le 22/07/2024
 - sa publication sur le site internet www.atlantic-eau.fr 22/07/2024
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication.

Envoyé en préfecture le 22/07/2024

Reçu en préfecture le 22/07/2024

Publié le



ID : 044-254401094-20240718-AR_2024_10-AR